

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-

DECRET N°74-308 du 21 Novembre 1974

portant approbation des Budgets Primitifs Exercice 1974 de la Province de l'Atacora, des Districts Ruraux de Djougou, de Boukoubé, de Tanguéta, de Natitingou et des Communes Urbaines de Djougou et de Natitingou.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT ,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
- VU l'Ordonnance n° 74-8 du 13 Février 1974, portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de Districts ;
- VU l'Ordonnance n° 74-9 du 13 Février 1974, portant institution et organisation de la Commune ;
- VU le Décret n° 74-27 du 13 Février 1974, portant Limites et Dénominations des Circonscriptions Administratives ;
- VU le Décret n° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les Services directement placés sous leur autorité ;
- VU la Lettre Circulaire n° 1082/MEF/DGF/DB du 5 Juillet 1974 relative à l'élaboration des Budgets des Collectivités Locales Exercice 1974 ;
- VU la Loi n° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des Taxes Provinciales, leur mode d'assiette et de perception et leur taux et les actes modificatifs subséquents ;

... / ...

- VU l'Ordonnance n° 74-6 du 13 Février 1974, portant Loi de Finances pour la Gestion 1974 ;
- VU l'Ordonnance n° 2/PR/MFAEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects ;
- VU les Arrêtés n°s 6/231, 62, 66/06/CD, 64/112/DT, 60/11 et 5/CU/N des 14 Juin, 25, 28, 30 et 31 Juillet 1974 du Préfet de la Province de l'Atacora, des Chefs des Districts Ruraux de Djougou, de Boukoubé, de Tanguiéta et de Natitingou ;
- VU les Rapports n°s 6/400, 342, 66/258/CD, S/N, 62/341 et 4/CU/N des 14 Juin, 25, 28, 30 Juillet et 9 Août 1974 du Préfet de la Province de l'Atacora, des Chefs des Districts Ruraux de Djougou, de Boukoubé, de Tanguiéta et de Natitingou ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1974 de la Province de l'Atacora, des Districts de Djougou, de Boukoubé, de Natitingou et des Communes Urbaines de Djougou et de Natitingou arrêtés aux sommes ci-après :

PROVINCE DE L'ATACORA

Recettes Ordinaires :

TRENTE QUATRE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE QUATRE  
MILLE CINQ CENT TRENTE SEPT FRANCS ..... 34.754.537 Francs

Recettes Extraordinaires :

UN MILLION NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE  
CINQ CENT QUARANTE QUATRE FRANCS ..... 1.983.544 Francs

---

36.738.081 Francs

---

Dépenses Ordinaires :

TRENTE QUATRE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE QUATRE  
MILLE CINQ CENT TRENTE SEPT FRANCS..... 34.754.537 Francs

Dépenses Extraordinaires :

UN MILLION NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE  
CINQ CENT QUARANTE QUATRE FRANCS..... 1.983.544 Francs

Soit au Total 36.738.081 Francs

DISTRICT RURAL DE DJOUGOU

Recettes Ordinaires :

TRENTE SEPT MILLIONS CINQ CENT TRENTE QUATRE MILLE  
SEPT CENT ONZE FRANCS ..... 37.534.711 Francs

Recettes Extraordinaires :

TROIS MILLIONS QUATRE VINGT CINQ MILLE NEUF CENT  
DIX NEUF FRANCS ..... 3.085.919 Francs

Soit au Total 40.620.630 Francs

Dépenses Ordinaires :

TRENTE SEPT MILLIONS CINQ CENT TRENTE QUATRE MILLE  
SEPT CENT ONZE FRANCS..... 37.534.711 Francs

Dépenses Extraordinaires :

TROIS MILLIONS QUATRE VINGT CINQ MILLE NEUF CENT  
DIX NEUF FRANCS ..... 3.085.919 Francs

Soit au Total 40.620.630 Francs

.../...

COMMUNE URBAINE DE DJOUGOU

Recettes Ordinaires :

SEIZE MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT  
CENT CINQUANTE DEUX FRANCS ..... 16.211.852 Francs

Recettes Extraordinaires :

DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE TROIS  
MILLE DEUX CENT QUARANTE FRANCS ..... 2.253.240 Francs

Soit au Total 18.465.092 Francs

Dépenses Ordinaires :

SEIZE MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT  
CENT CINQUANTE DEUX FRANCS ..... 16.211.852 Francs

Dépenses Extraordinaires :

DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE TROIS  
MILLE DEUX CENT QUARANTE FRANCS ..... 2.253.240 Francs

Soit au Total 18.465.092 Francs

DISTRICT RURAL DE BOUKOUMBE

Recettes Ordinaires :

QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE NEUF  
MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS ..... 14.449.550 Francs

Recettes Extraordinaires :

QUATRE CENT QUARANTE UN MILLE SEPT CENT  
QUATRE VINGT NEUF FRANCS ..... 441.789 Francs

Soit au Total 14.891.339 Francs

Dépenses Ordinaires :

QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE NEUF  
MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS ..... 14.449.550 Francs

|   |                   |
|---|-------------------|
| Report.....                             | 14.449.550 Francs |
| <u>Dépenses Extraordinaires :</u>       |                   |
| QUATRE CENT QUARANTE UN MILLE SEPT CENT |                   |
| QUATRE VINGT NEUF FRANCS .....          | 441.789 Francs    |
|   | <hr/>             |
| Soit au Total                           | 14.891.339 Francs |
|   | <hr/> <hr/>       |

DISTRICT RURAL DE TANGUIETA

|   |                   |
|---|-------------------|
| <u>Recettes Ordinaires :</u>              |                   |
| VINGT QUATRE MILLIONS DE FRANCS . . . . . | 24.000.000 Francs |
| <u>Recettes Extraordinaires :</u>         |                   |
| UN MILLION DE FRANCS . . . . .            | 1.000.000 Francs  |
|   | <hr/>             |
| Soit au Total                             | 25.000 000 Francs |
|   | <hr/> <hr/>       |

|   |                    |
|---|--------------------|
| <u>Dépenses Ordinaires :</u>              |                    |
| VINGT QUATRE MILLIONS DE FRANCS . . . . . | 24.000.000. Francs |
| <u>Dépenses Extraordinaires :</u>         |                    |
| UN MILLION DE FRANCS . . . . .            | 1.000.000 Francs   |
|   | <hr/>              |
| Soit au Total                             | 25.000.000 Francs  |
|   | <hr/> <hr/>        |

COMMUNE URBAINE DE NATITINGOU

|   |                  |
|---|------------------|
| <u>Recettes Ordinaires :</u>                |                  |
| SEPT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE HUIT       |                  |
| MILLE CINQ CENT TRENTE SIX FRANCS . . . . . | 7.768.536 Francs |
| <u>Recettes Extraordinaires :</u>           |                  |
| NEUF CENT SOIXANTE CINQ MILLE QUATRE        |                  |
| CENT QUATRE VINGT TREIZE FRANCS . . . . .   | 965.493 Francs   |
|   | <hr/>            |
| Soit au Total                               | 8.734.029 Francs |
|   | <hr/> <hr/>      |

Dépenses Ordinaires :

SEPT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE HUIT  
MILLE CINQ CENT TRENTE SIX FRANCS . . . . . 7.768.536 Francs

Dépenses Extraordinaires :

NEUF CENT SOIXANTE CINQ MILLE QUATRE  
CENT QUATRE VINGT TREIZE . . . . . 965.493 Francs

Soit au Total 8.734.029 Francs

DISTRICT RURAL DE NATITINGOU

Recettes Ordinaires :

VINGT DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE NEUF  
MILLE QUARANTE NEUF FRANCS . . . . . 22.559.049 Francs

Recettes Extraordinaires :

UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE  
SOIXANTE TREIZE FRANCS . . . . . 1.416.073 Francs

Soit au Total 23.975.122 Francs

Dépenses Ordinaires :

VINGT DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE  
NEUF MILLE QUARANTE NEUF FRANCS . . . . . 22.559.049 Francs

Dépenses Extraordinaires :

UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE  
SOIXANTE TREIZE FRANCS . . . . . 1.416.073 Francs

Soit au Total 23.975.122 Francs

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 21 Novembre 1974

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERREKOU

Le Ministre de l'Intérieur et de  
la Sécurité,

  
Intendant Militaire de 3<sup>e</sup> classe  
Isidore AMOUSSOU

  
Capitaine Michel AIKPE

AMPLIATIONS ;

PR 8 - SGG 6 - CS 6 - Ministères 13 -  
SPD 2 - CNR 4 - IAA-DCCT 2 - IGF-Gde. DGAI 6  
Chanc. 2 - MF 6 - CNI 1 - DGF 2 - DCF 2 -  
DGTCP 4 - Chefs Districts 12 Préfets  
Provinces 4 - DGAJL 4 - INSAE 2 - JORD 1.-